



Communiqué

Cann-L: un projet pilote de vente de cannabis à but non lucratif

Sous le nom «Cann-L», la Ville de Lausanne présente ce mardi 10 mai, son projet pilote de vente de cannabis. Prévu sur une durée de quatre ans et demie, il est mené conjointement avec Addiction Suisse. Le projet a pour but de mesurer les effets d'un modèle de vente à but non lucratif sur la consommation, en termes de santé, comme de sécurité. Il va ainsi fournir des éléments concrets pour nourrir les réflexions sur l'évolution de la législation dans ce domaine. Issus d'une production locale et biologique, les produits seront vendus dans un point de vente spécifique.

«Il est essentiel pour les villes de lancer de telles études expérimentales pour aborder la question du cannabis de manière objective et dépassionnée», explique Émilie Moeschler, conseillère municipale en charge des sports et de la cohésion sociale. Et de rappeler que «Lausanne a manifesté, en 2018 déjà, son intérêt pour une expérience pilote de vente régulée de cannabis, afin de faire évoluer sa politique dans ce domaine». La Ville a choisi comme partenaire Addiction Suisse, acteur reconnu dans le domaine des addictions, pour diriger le volet scientifique. Le pilotage de la vente de cannabis est confié à une nouvelle association à but non lucratif qui porte le nom de « Cann-L », pour « Cannabis Lausanne – L'alternative responsable au cannabis illégal ».

Les autres grandes villes suisses – Berne, Bâle, Genève et Zurich – participent elles aussi aux essais pilotes en développant leur propre projet. Celui de Lausanne vise à évaluer les effets d'une vente à but non lucratif sur le comportement des consommatrices et consommateurs et l'impact sur le marché illégal. Il doit participer à mieux cerner la consommation tout en renforçant, en termes de santé, la prévention et la réduction des risques, notamment auprès des jeunes adultes, ainsi qu'en limitant, en termes de sécurité, les nuisances engendrées par le marché illégal. Issu d'une production locale et biologique, le cannabis vendu fera l'objet de contrôles réguliers.

Le cadre établi assurera une gestion responsable du cannabis à toutes les étapes, de la production à la consommation. L'ensemble des informations serviront, le cas échéant, à nourrir les réflexions sur l'évolution de la législation fédérale dans le domaine du cannabis.

Un lieu de vente spécifique

Les produits issus du cannabis seront vendus aux personnes participant à l'essai, dans un point de vente spécialisé et sans connotation médicale. Il sera géré par l'association Cann-L. Le personnel dûment formé délivrera des messages de prévention et des rappels sur la législation en vigueur. La qualité du suivi permettra une meilleure détection des consommations problématiques et, si besoin, une orientation dans le réseau d'aide. Conformément à la législation fédérale, la consommation du cannabis vendu sera limitée à l'espace privé et les produits achetés ne pourront être transmis ou revendus à des tiers.

Le projet pilote s'adresse aux habitantes et habitants de Lausanne majeurs, qui consomment déjà du cannabis et chez qui les critères d'exclusion en matière de santé ne s'appliquent pas. Les personnes intéressées peuvent s'informer au sujet de leur éligibilité et des prochaines étapes du projet sur un site spécifique (www.cann-l.ch).

L'entrée en vigueur d'une modification de la loi fédérale sur les stupéfiants, le 15 mai 2021, a ouvert la voie aux essais pilotes. La Ville et Addiction Suisse vont soumettre leur projet à la fin du mois de mai à la commission d'éthique cantonale et à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). La mise en œuvre est prévue pour la fin de l'année et pour une durée de quatre ans et demie. Le coût annuel, essentiellement le financement de la recherche, se monte à environ 380'000 francs par an. Par ailleurs, le Canton a été associé dès le début aux réflexions autour du projet et pourrait participer aux coûts de l'étude scientifique.

La Municipalité de Lausanne

Bureau de la communication

Hôtel de Ville | Case postale 6904 | 1002 Lausanne | T +41 21 315 25 50 | presse@lausanne.ch | www.lausanne.ch

Site dédié au projet : www.cann-l.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Émilie Moeschler, conseillère municipale, Direction des Sports et de la cohésion sociale, +41 21 315 42 00**
- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction de la sécurité et de l'économie, tél. +41 79 964 27 39**
- **Frank Zobel, directeur adjoint d'Addiction suisse, +41 79 859 67 21**

Lausanne, le 10 mai 2022